

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 20 NOVEMBRE 2017, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Jocelyn Robert et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

316-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

317-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Dépôt des assermentations des élus au greffe
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18-09-2017, avec dispense de lecture
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 06-11-2017, avec dispense de lecture
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 08-11-2017, avec dispense de lecture
8. Suivi du procès-verbal
9. Sollicitations, invitations, adhésions
10. Approbation des comptes du mois de juin 2017
11. Approbation des comptes du mois de juillet 2017
12. Approbation des comptes du mois d'août 2017
13. Approbation des comptes du mois de septembre 2017
14. Approbation des comptes du mois d'octobre 2017
15. Dépôt des formulaires de liste des donateurs et rapport de dépenses
16. Modification au règlement 528-2017, modifiant le règlement 470-2014
17. Soumission - Services professionnels en évaluation foncière 2018-2023
18. Adoption du budget 2018 de la Régie GEANT
19. Nomination d'un représentant au CA de la Régie incendie GEANT
20. Renouvellement de convention de services juridiques
21. Entente de transaction et quittance avec 9152-7309 Québec inc.
22. Appui à la Corporation d'Aménagement Forêt Normandin (CAFN) - Taux pour le bail d'expérimentation Forêt/Bleuet
23. Corporation de Développement Économique du Secteur GEANT - Demande de fonds supplémentaires
24. Vente du lot 3309136 à Fernand Boilard inc.
25. Demande à Hydro-Québec pour le déplacement du poteau face au 1161-1165 avenue du Rocher
26. Axes à double vocation - Compensation supplémentaire versée à la municipalité
27. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2018
28. Nomination des maires suppléants pour les vingt-quatre prochains mois
29. Dépôt d'une demande au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
30. Dossier disciplinaire - Employé 01-0011

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

31. Correspondance
32. Rapport des élus
33. Questions du public
34. Varia
35. Prochaine assemblée publique le 11 décembre 2017
36. Levée de l'assemblée

318-2017 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

319-2017 DÉPÔT DES ASSERMENTATIONS DES
ÉLUS AU GREFFE :

La directrice générale avise la population que les formulaires d'assermentations des élus ont tous été remplis et sont maintenant déposés au greffe de la Ville.

320-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18-09-2017,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 18 septembre 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 septembre 2017, en apportant les modifications suivantes:

Corrections au procès-verbal:

- Enlever le nom de M. Gilles Potvin à la ligne "SONT AUSSI PRÉSENTS:" de l'en-tête du procès-verbal.
- Les informations du soumissionnaire "Lignes Maska" dans le tableau de soumission de la résolution 293-2017 doivent être modifiées comme suit:

SOUSSIONNAIRE	LIGNES POINTILLÉES	LIGNE SIMPLE	LIGNES DOUBLES CONTINUES POINTILLÉES	LIGNES DOUBLES	NOTE
Lignes Maska	0.41 \$	0.41 \$	0.58 \$	0.64 \$	Conforme

**Cette modification n'affecte pas l'issu de l'adjudication du contrat de lignage.*

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

321-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 06-
11-2017, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 6 novembre 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 novembre 2017, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

322-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 08-
11-2017, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 8 novembre 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 novembre 2017, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

323-2017

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

324-2017

SOLLICITATIONS, INVITATIONS,
ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Chambre de commerces et d'industrie Adhésion 2018	229.95 \$
Opération Enfant Soleil Prêt de salle	valeur de 190 \$
Fédération québécoise des municipalités Adhésion 2018	3 249.78 \$
Hockey mineur Lac-St-Jean-Nord (Festival Prénovice de Normandin) Nuitée à la CAO	valeur de 147 \$
Opération Nez rouge Campagne 2017 (don)	250 \$
Lac-à-Jim Souper-bénéfice (2 billets)	200 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Cercle des fermières de Normandin Souper-spaghetti (2 billets)	24 \$
Les Amis des aînés de Normandin Commandite	valeur de 43 \$
Centraide Don	50 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Hockey mineur
Lac-St-Jean-Nord.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

325-2017

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
DE JUIN 2017 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de juin 2017 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de juin 2017 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juin 2017, pour un montant de 881 326.84 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élu(e)s mandaté(e)s à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 06-2017

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

326-2017

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
DE JUILLET 2017 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de juillet 2017 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de juillet 2017 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juillet 2017, pour un montant de 774 185.54 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élu(e)s mandaté(e)s à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 07-2017

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

327-2017

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
D'AOÛT 2017 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois d'août 2017 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'août 2017 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'août 2017, pour un montant de 1 288 499.47 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élu(e)s mandaté(e)s à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 08-2017

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

328-2017

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
DE SEPTEMBRE 2017 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de septembre 2017 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de septembre 2017 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de septembre 2017, pour un montant de 1 257 377.51 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élu(e)s mandaté(e)s à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 09-2017

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

329-2017

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
D'OCTOBRE 2017 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois d'octobre 2017 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'octobre 2017 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'octobre 2017, pour un montant de 793 113.87 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élu(e)s mandaté(e)s à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 10-2017

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

330-2017

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE LISTE DES
DONATEURS ET RAPPORT DE
DÉPENSES :

En vertu des articles 513.1 à 513.3 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur des finances dépose les formulaires de liste des donateurs et rapports de dépenses suite à l'élection du 5 novembre 2017.

331-2017

MODIFICATION AU RÈGLEMENT 528-2017,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 470-2014 :

CONSIDÉRANT l'adoption le 21 août 2017 du règlement numéro 528-2017, modifiant le règlement 470-2014 afin d'augmenter la dépense de 11 858 \$ et réduire l'emprunt d'un montant de 10 160 \$;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT les modifications recommandées par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, suite à l'étude de notre règlement pour l'obtention de la conformité;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal autorise que les modifications suivantes soient apportées au règlement numéro 528-2017:

- Le 4^e paragraphe du préambule est remplacé par celui-ci:

"CONSIDÉRANT que le Conseil a financé de façon permanente au moyen d'emprunts totalisant 298 411 \$ et par transfert à son budget de fonctionnement des coûts pour une somme de 22 018 \$"

- Le 5^e paragraphe du préambule est éliminé:

~~"CONSIDÉRANT que suite au financement des dépenses, il s'est dégagé un solde disponible sur règlement d'emprunt formé d'un montant de 6 424 \$;"~~

- L'article 5 est remplacé par le suivant:

"L'article 3 du règlement numéro 470-2014 est remplacé par le suivant: Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 298 411 \$ sur une période de 20 ans. De plus, le Conseil affecte un montant de 22 018 \$ provenant de son fond général pour combler la dépense."

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

332-2017

SOUSSION - SERVICES
PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION
FONCIÈRE 2018-2023 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (excluant les taxes)	NOTE
Les Évaluations Cévimec-BTF inc.	511 824 \$	Conforme
L'Immobilière Société d'Évaluation Conseil inc.	393 600 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que la Ville de Normandin adjuge le contrat des travaux en évaluation foncière du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023 à la firme d'évaluateurs "L'Immobilière Société d'Évaluation Conseil inc.", au montant total de 393 600 \$, excluant les taxes applicables, le tout selon les informations apparaissant au document d'appel d'offres et faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

333-2017

ADOPTION DU BUDGET 2018 DE LA RÉGIE
GEANT :

CONSIDÉRANT que le budget 2018 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT a été déposé par cet organisme et qu'il y a lieu de confirmer l'acceptation dudit budget et de la quote-part à être versée par la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que la Ville de Normandin approuve le budget 2018 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT, montrant des revenus de 936 500 \$ et des dépenses de 943 500 \$.
- b) Que la Ville de Normandin accepte de par le fait même de verser sa quote-part prévue audit budget 2018, d'une somme de 406 255 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

334-2017

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CA
DE LA RÉGIE INCENDIE GEANT :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que Monsieur le Maire Mario Fortin soit l'élu représentant la Ville de Normandin au conseil d'administration de la Régie incendie GEANT.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

335-2017

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE
SERVICES JURIDIQUES :

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Ville de Normandin de convenir d'une convention de services juridiques avec une firme d'avocats, plutôt que de requérir les services à la pièce;

CONSIDÉRANT qu'une proposition de renouvellement de la convention actuellement en vigueur a été déposée par la firme "Cain, Lamarre S.E.N.C.R.L." pour les trois prochaines années (2018 à 2020) et que le conseil municipal juge l'offre intéressante;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal accepte la convention de services juridiques déposée par la firme Cain, Lamarre, S.E.N.C.R.L., pour les années 2018, 2019 et 2020, pour les travaux juridiques et aux tarifs prévus à ladite convention faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite;
- b) Que monsieur Mario Fortin, maire, et madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, soient autorisés à signer le document de convention, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

336-2017

ENTENTE DE TRANSACTION ET
QUITTANCE AVEC 9152-7309 QUÉBEC
INC. :

CONSIDÉRANT la proposition de nos avocats dans le dossier 9152-7309 Québec inc. contre la ville de Normandin V/D: 13-17-1755 - N/D: 4131-1;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal autorise monsieur Mario Fortin, maire et madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière à signer l'entente de transaction et quittance relativement aux mises en demeure de 9152-7309 Québec inc. et madame Bibiane Deschênes contre la ville de Normandin relativement à la demande de certificat d'autorisation numéro 2017-00165.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

337-2017

APPUI À LA CORPORATION
D'AMÉNAGEMENT FORÊT NORMANDIN
(CAFN) - TAUX POUR LE BAIL
D'EXPÉRIMENTATION FORÊT/BLEUET :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la Ville de Normandin appui la Corporation d'Aménagement Forêt Normandin (CAFN) dans sa démarche visant à demander le maintien du bail Forêt/Bleuet pour fin d'expérimentation assorti de taux appropriés à un statut d'expérimentation.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

338-2017

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DU SECTEUR GEANT -
DEMANDE DE FONDS
SUPPLÉMENTAIRES :

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Corporation de développement économique des Grandes Plaines;

CONSIDÉRANT que la CDE des Grandes Plaines a besoin de sommes supplémentaires investies afin de pouvoir répondre aux éventuelles demandes qui pourraient leur être acheminées;

CONSIDÉRANT que les partenaires de ce programme participent directement au développement du milieu, en permettant à des petites et moyennes entreprises de s'implanter et créer des emplois à Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que la Ville de Normandin accepte d'investir un montant additionnel de 8 000 \$ dans le fonds de la Corporation de développement économique du secteur GEANT, conditionnellement à l'engagement d'autres partenaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

339-2017

VENTE DU LOT 3309136 À FERNAND
BOILARD INC. :

CONSIDÉRANT que suite à des vérifications du cadastre afin de procéder à la vente du lot 3 309 136 à Fernand Boilard inc., une erreur a été décelée ne tenant pas compte d'une vente d'une portion de ce même terrain en 1995;

CONSIDÉRANT que Fernand Boilard inc. détient déjà une portion de 43.51 m² sur les 117 m² du lot 3 309 136;

CONSIDÉRANT que la présente résolution annule la résolution numéro 296-2017 adoptée le 18 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin procède à la vente du terrain portant le numéro de lot 3 309 136, cadastre du Québec, en faveur de Fernand Boilard inc., d'une superficie de 117 mètres carrés, au prix de 988 \$ plus les taxes applicables et les frais d'administration de 15 %;
- b) Que M. Mario Fortin, maire, et madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, soient autorisés à signer tous les documents inhérents à la vente de ce terrain.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

340-2017

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR LE
DÉPLACEMENT DU POTEAU FACE AU
1161-1165 AVENUE DU ROCHER :

CONSIDÉRANT l'emplacement d'un poteau électrique dans l'alignement du trottoir existant face au 1161-1165 de l'avenue du Rocher;

CONSIDÉRANT que le trottoir existant doit être prolongé par la ville afin de rendre l'accès conforme aux normes du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ);

CONSIDÉRANT que le projet permettra d'optimiser la sécurité de l'accès à la fabrique et à la Crèmerie du Rocher en la déplaçant vers l'est et en la restreignant en largeur;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois, la traverse d'écoliers à proximité a déjà été déplacée vers l'est, également pour des raisons de sécurité en collaboration avec le MTQ, la fabrique Saint-Cyrille, le propriétaire de la Crèmerie du Rocher et la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de Normandin demande à Hydro-Québec le déplacement du poteau électrique situé face au 1161-1165 de l'avenue du Rocher afin de permettre le prolongement du trottoir existant et ainsi rendre l'accès conforme aux normes du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

341-2017

AXES À DOUBLE VOCATION -
COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE
VERSÉE À LA MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT que la compagnie Produits forestiers Résolu inc. a produit l'information appropriée sur le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions qui empruntent annuellement les routes locales 1 et 2 à compenser;

CONSIDÉRANT qu'est joint à la présente résolution un plan municipal montrant les chemins concernés par la présente demande de compensation;

CONSIDÉRANT que l'information incluse dans le tableau joint à la présente représente la situation du transport lourd pour l'année.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que la municipalité de Normandin demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation mentionné au plan annexé, pour une longueur totale de 17,353 kilomètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

342-2017

ADOPTION DU CALENDRIER DES
SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE
2018 :

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les Cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

a) Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20 h:

Le lundi, 22 janvier	Le lundi, 16 juillet
Le lundi, 12 février	Le lundi, 20 août
Le lundi, 12 mars	Le lundi, 17 septembre
Le lundi, 16 avril	Le lundi, 15 octobre
Le lundi, 14 mai	Le lundi, 5 novembre
Le lundi, 11 juin	Le lundi, 10 décembre

b) Qu'avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la Loi.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

343-2017

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS
POUR LES VINGT-QUATRE PROCHAINS
MOIS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que les responsabilités au poste de maire suppléant, tel qu'indiqué dans l'article 56 de la Loi sur les Cités et villes, soient assumées pour chacune des périodes inscrites au conseiller désigné tel que ci-après:

Du 1er novembre 2017 au 28 février 2018:	Mme la conseillère Annie Vaillancourt
Du 1er mars 2018 au 30 juin 2018:	Mme la conseillère Marie-Lou Darveau
Du 1er juillet 2018 au 31 octobre 2018:	M. le conseiller François Potvin
Du 1er novembre 2018 au 28 février 2019:	M. le conseiller Robin Gauthier
Du 1er mars 2019 au 30 juin 2019:	M. le conseiller Daniel Boisclair
Du 1er juillet 2019 au 31 octobre 2019:	M. le conseiller Jocelyn Robert

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

344-2017

DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin souhaite présenter un projet dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'achat d'équipement au coût de 17 000 \$ (afficheur de vitesse et feux de signalisation);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil municipal autorise le dépôt d'un projet pour l'achat d'afficheur de vitesse et de feux de signalisation au coût de 17 000 \$ au Fonds de la sécurité routière;
- b) Que la ville de Normandin autorise monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné dans la présente.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

345-2017

DOSSIER DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 01-
0011 :

CONSIDÉRANT que les résultats de l'enquête concernant l'employé 01-0011 sont terminés;

CONSIDÉRANT que les événements reprochés à l'employé concerné méritent d'être sanctionnés par une suspension de 18 heures soit, deux jours sans solde les 22 et 23 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de Normandin ordonne la suspension de l'employé 01-0011 et ce, pour les 22 et 23 novembre 2017.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

346-2017

CORRESPONDANCE :

Les Fleurons du Québec; OBJET: Rapport de classification 2017.

MRC de Maria-Chapdelaine; OBJET: Certificats de conformité du règlement 523-2017 modifiant le règlement de zonage 424-2011 et 525-2017 modifiant le plan d'urbanisme 423-2011.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; OBJET: Acceptation de notre programmation des travaux révisée dans le cadre du TECQ.

Registraire des entreprises; OBJET: Acte de dissolution de "La Corporation du Centre sportif de Normandin inc."

347-2017

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

348-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

1. Quelles sont les rues visées pour le contrat du lignage?
On répond que ce sont des rues de la Ville et le lien Normandin-La Doré.
 2. Est-ce un prêt ou une subvention 200 000 \$ qu'à eu le CDE?
On répond qu'il s'agit d'un prêt sans intérêt.
 3. Pourquoi le salaire est différent d'un mois à l'autre?
On répond qu'il y a plusieurs facteurs : le nombre de périodes de paie dans un mois, les Élections, les emplois saisonniers et les projets étudiants.
 4. Pourquoi a-t-on besoin d'un montant de 200 000 \$ supplémentaire pour le centre sportif?
On répond que c'est pour avoir une marge de manoeuvre.
 5. Quel sera le montant de l'emprunt réel pour la Ville dans le dossier de rénovation du centre sportif?
On répond que le montant sera d'environ un million.
-

349-2017

VARIA :

1. Sur proposition de monsieur le conseiller François Potvin, que des félicitations soient transmises au nouveau député du Lac-St-Jean Monsieur Richard Hébert. Le conseil de ville de Normandin lui souhaite la meilleure des chances dans son mandat.
 2. Sur proposition de monsieur le conseiller François Potvin, que des félicitations soient transmises à Monsieur René Guay originaire de Saint-Thomas-Didyme pour sa nomination en tant qu'Évêque.
 3. L'information est donnée à l'effet que l'illumination du sapin de Noël aura lieu le vendredi 8 décembre à 19 h.
-

350-2017

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 11
DÉCEMBRE 2017 :

Veuillez prendre note qu'il y aura une assemblée publique extraordinaire du conseil municipal le 5 décembre 2017.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

351-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que la séance soit levée à 21 heures 03.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière